



08.02.2010

## **Arrestation de 26 villageois du Groupement BOKONGO Territoire d'Oshwé à Inongo.**

### **1. Présentation des faits**

*Les communautés locales des villages du groupes BOKONGO, secteur Nkaw dans le territoire d'OSHWE ont reçu des invitations la société SODEFOR de faire une descente au poste MIKE 12 pour chercher leurs biens selon la convention signée entre les deux parties sur la réalisation des activités socio-économiques contenue dans le cahier des charges du 11 décembre 2009. Comme cela avait coïncidé avec une autre invitation du député provincial, elles étaient habillées en tenue et autres accessoires traditionnelles pour la danse « LONGEYA » qui se réalisent avec des arcs, machettes, flèches, etc. Le député ayant été pris pour d'autres occupations, elles ont préféré aller d'abord retirer les biens promis par SODEFOR.*

*A leur arrivée à MIKE 12 chantier de SODEFOR, le responsable qui les accueille impose sur le champ la condition de ne leur remettre ces biens qu'à côté de l'autre groupement MBIDJANKAMBA qui a déjà signé son cahier de charge avec SODEFOR. Le responsable tenait, selon les dires du rapporteur des détenus, "partager la forêt entre les deux groupements". C'est ce que le groupement BOKONGO venu chercher ses biens a considéré comme un affront. C'est ce qui a poussé le groupe à demander au responsable de SODEFOR d'aller avec eux au chef-lieu de territoire (Cité d'Oshwé située à plus d'une quinzaine de kilomètres du site chantier SODEFOR) pour traiter ce dossier étant donné que ce problème de partage de forêt ne relevait pas de la compétence et moins encore du pouvoir de SODEFOR.*

*Quatre délégués du groupe de 26 villageois arrivent à Oshwé avec le responsable de SODEFOR (qui a fait semblant de les accompagner). L'Administrateur du territoire s'est aussi absenté. Le responsable de SODEFOR profite de l'inattention de quatre délégués pour se soustraire et reprendre son canot rapide pour rentrer. Le responsable de SODEFOR a du immédiatement sollicité du Commissaire du District à Inongo un renfort des militaires et policiers pour arrêter ces villageois. En rentrant à Mike 12, le responsable intime l'ordre de ne pas voir quelqu'un du groupe (resté 22) de bouger. Plus question des biens. Les quatre délégués partis à Oshwé cité ayant attendu sans suite décident de rentrer à Mike 12 pour retrouver leurs pairs et attendre le retrait des biens (c'était la nuit vers 20H00) et trouvent leurs collègues déjà appréhendés par les éléments de l'armée envoyés par Inongo (arrivé à Mike 12 à 19H00) et ont connu des tortures, des extorsions des biens (montres, argent, habits,...). Les 26 villageois dont le député provincial BOSAMA ont été signifiés de leur arrestation le lendemain et on leur a dit qu'ils seront amenés au Parquet à Inongo.*

### **2. les acteurs impliqués**

#### **a. La société SODEFOR.**

*La compagnie forestière Sodefor (Société de Développement Forestier) est parfois appelée par la population Société de destruction forestière. Cette société fait partie du groupe Nord Sud Timber (NST), contrôlé par des Portugais. Le siège social est installé au Liechtenstein.<sup>1</sup> Il était titulaire de plusieurs titres forestiers avant la revue légale représentant 4,7 millions d'hectares pour l'exploitation des essences recherchées telles que Tola, Wengé, Kisipo, Sapeli, Sipo, Tiama, Ikoré et Bossé. Les conclusions de la revue légale amorcée depuis la réforme du secteur forestier dans notre pays lui ont valu 14 titres convertibles dans les provinces de l'Equateur et du Bandundu.*

<sup>1</sup> Source : Pillage des forêts du Congo' et son résumé exécutif.

<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/reports/congo>

Covalence SA 1, avenue Industrielle, CH-1227 Carouge Geneva Switzerland

Tel: +41 (0)22 800 08 55 ; Fax: +41 (0)22 800 08 56

US Rep Office, 20 Riverside Street, Apt. 25, Watertown MA 02472, USA, tel +(1) 617 429 4758

[info@covalence.ch](mailto:info@covalence.ch) ; [www.covalence.ch](http://www.covalence.ch) ; [www.ethicalquote.com](http://www.ethicalquote.com)

*Par ailleurs, les rapports entre l'exploitant et les communautés locales ont toujours été tendus dans les différents sites d'exploitation. La destruction des forêts anciennes va de pair avec le pillage que subissent les populations locales. L'exemple de la région de Nioki, dans la province de Bandundu, est éloquent: des routes auparavant bien entretenues sont maintenant délabrées, du fait de l'arrivée des poids lourds de SODEFOR. L'électricité est coupée dans la plupart des quartiers. Les hôpitaux manquent des équipements les plus élémentaires.*

**b. l'administration publique et les services de sécurité.**

*Plusieurs fois, la société civile a toujours dénoncé l'impartialité dont les autorités congolaises à tous les niveaux ont toujours fait montre quand il y a un conflit entre les exploitants et les communautés locales. Elles sont souvent, brutalisées, maltraitées et arrêtées dans les conditions inhumaines. L'Etat congolais paraît être complice dans la violation des textes relatifs à la réforme du secteur forestier, notamment la revue légale par l'attribution des permis de coupe aux entreprises dont les titres ont été invalidés.*

**3. le code forestier et le cahier des charges**

*La loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier prévoit dans son article 89 alinéa c, prévoit « une clause particulière relative à la réalisation d'infrastructures socio-économiques au profit des communautés locales, spécialement : la construction, l'aménagement des routes, la réfection, l'équipement installations hospitalières et scolaires ... ». Mais à ce jour l'Etat congolais et ses partenaires sont entrain d'élaborer un modèle de cahier de charge à signer entre les parties prenantes (cessionnaire, communautés locales sous l'œil vigilant de l'autorité locale). Cependant, la signature de ce cahier de charge a été précipitée car la validation des titres forestiers n'est qu'une étape du processus de conversion des titres en contrat de concession forestière. Et donc, il y a eu violation des dispositions légale en la matière.*

*Sodefor par le passé a refusé aux acteurs de la société civile la vulgarisation du code forestier et ses mesures d'application dans les sites de ses concessions. Plusieurs fois, elle recourt à la force pour mater les revendications des communautés locales.*

**4. conclusion.**

*Devant faire face aux conditions précaires des 26 détenus dans la prison d'Inongo où ils sont maltraités, torturés, de recevoir la visite, à manger, la société civile exige aux autorités provinciales :*

- *la libération sans condition des 26 détenus,,*
- *la poursuite judiciaire à l'endroit des agents de l'ordre ayant torturé et privé de nourriture aux 26 paysans,*
- *le rapatriement de ces villageois dans leur lieu d'origine situé à plus de 450 kilomètres,*
- *la réparation de tous les préjudices subis,*
- *la demande à la Société SODEFOR le respect des clauses signées et de privilégier le dialogue.*

*Fait à Kinshasa , le 08 février , 2010 .*

1. RESEAU RESSOURCES NATURELLES / RRN-RDC
2. ORGANISATION CONCERTEE DES ECOLOGISTES ET AMIS DE LA NATURE / OCEAN
3. SOUTHERN AFRICAN RESOURCE WATCH / SARW
4. MANIEMA LIBERTE / MALI
5. COMMISSION EPISCOPALE AD HOC POUR LES RESSOURCES NATURELLES /CERN-CENCO
6. INITIATIVE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE/ ILDI
7. COMITE DROIT DE L'HOMME ET DEVELOPPEMENT / CODHOD
8. ACTION CITOYENNE POUR LA BONNE GOUVERNANCE
9. CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA PARTICIPATION POPULAIRE / CENADEP
10. CERCLE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT / CEDEN

*Information envoyée à Covalence / Information sent to Covalence*  
10.02.2010

*Correspondent: Jean Marie Bolika Lokumbo*  
*Coordinateur National (ILDI-ONGD) INITIATIVE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE)*  
[www.societecivile.cd/ong](http://www.societecivile.cd/ong)

[jeanmariebolika@yahoo.fr](mailto:jeanmariebolika@yahoo.fr), [ildiongd@yahoo.fr](mailto:ildiongd@yahoo.fr)  
*siège : Djolu/ Province de l'Equateur / RDCongo*  
*Bureau: 13, Ruakadingi C/Barumbu Kinshasa-RDCongo C/o SOTF2000 Multiservices*  
*Tél : 00243 (0) 816867321*  
*B.P:98.17Kinshasa I*  
*Coordonnateur Régional Afrique des Grands Lacs du projet Reseau Sida Afrique*  
[www.reseausida.org](http://www.reseausida.org), [reseausida@yahoo.fr](mailto:reseausida@yahoo.fr)